

# CONTRAT FAMILIAL

Un contrat entre le futur conducteur de cyclomoteur et son parent ou tuteur peut s'avérer utile pour établir les règles à respecter par chacune des parties et préciser les attentes et responsabilités de chacun. En voici un exemple.

Le futur conducteur doit comprendre que conduire est un privilège qui implique des responsabilités importantes. Lui et son parent ou tuteur doivent décider ensemble des conséquences du non-respect des règles. Les conséquences peuvent varier selon la règle non respectée.

En tant que futur conducteur de cyclomoteur,

\_\_\_\_\_ ,  
*Nom du futur conducteur*

accepte :

- D'avoir un comportement sécuritaire, coopératif et responsable;
- De respecter toutes les règles de la circulation et de la signalisation routière;
- De ne pas transporter de passagers avant d'avoir 16 ans;
- De ne jamais conduire sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou de toute autre drogue;
- De ne pas accroître la puissance ou la vitesse maximale du cyclomoteur;
- De porter, en tout temps, un équipement de protection : un casque et des vêtements protecteurs – gants, manches longues, pantalon et bottes;
- D'opter pour des vêtements de couleur vive ou pour des bandes réfléchissantes.

\_\_\_\_\_ ,  
*Date et signature du futur conducteur*

En tant que parent ou tuteur,

\_\_\_\_\_ ,  
*Nom du parent ou tuteur*

accepte :

- D'être disponible pour toute conversation afin de t'aider à devenir un conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable;
- Que tu m'appelles en tout temps pour passer te prendre ou organiser un transport pour un retour sécuritaire à la maison;
- De te donner plus de liberté au fur et à mesure que tu progresses dans le perfectionnement de tes compétences de conduite;
- D'être ouvert à tes besoins.

\_\_\_\_\_ ,  
*Date et signature du parent ou tuteur*

**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec** 